



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : la demande de la SOCIÉTÉ WALLONNE DES EAUX (SWDE) SCRL, rue de la Concorde 41 à 4800 Verviers, en vue d'obtenir le permis unique pour l'installation, l'équipement et le raccordement de filtres à charbon actif en vue du traitement des eaux souterraines du puits P2. Projet de catégorie C (projet sans étude d'incidences sur l'environnement). Références dossier Commune : PUN/2026/001, DPA : dossier n°10024535 et DATU : F0412/56051/PU3/2026/1-2467707.

Situation : captage de Viesville - rue de l'Espèche à 6230 PONT-A-CELLES (Viesville).

Autorité compétente : Les Fonctionnaires technique et délégué du Service public de Wallonie

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 4 août 2026	Le 10 août 2026	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 31 août 2026 à 16 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. L'enquête publique se déroule du 10 août 2026 au 31 août 2026. Elle est neutralisée du 10 août au 15 août 2026. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du service Environnement au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be en semaine après 16h00. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : M. Mohamed Alamine MANET : 0476/60.27.50 ou mohamedalamine.manet@swde.be ;
- du SPW ARNE, Département des Permis et Autorisations, Direction de Charleroi : contact technique : isabelle.buccella@spw.wallonie.be ou contact administratif : jany.demeunier@spw.wallonie.be ;
- du SPW DATU, Direction du Hainaut II, Urbanisme : contact technique : elena.forlante@spw.wallonie.be ou contact administratif : veronique.wansard@spw.wallonie.be ;
- du service Cadre de vie (Environnement) : 071/84.90.63 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 29 juillet 2026.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. KNAEPEN